MAIRIE DE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

UZEL-PRÈS-L'OUST

22460

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance 30 avril 2025



Téléphone : 02 21 08 02 20 accueil@mairie-uzel.fr

Le trente avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

<u>Présents</u>: M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic.

<u>Absents excusés</u>: M. Jean-Louis Jonville représenté par M. François Le Tinnier, M. Pierre-Edouard Jaglin représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Myriam Guigo représentée par M. Nicolas Toudic, Céline Houdelette.

Secrétaire: M. Samuel Guigo.

Services techniques : achat de matériels d'environnement - Epareuse

M. Le Maire rend compte de la commission travaux réunie le 24 avril dernier. Après examen des deux devis reçus pour l'acquisition d'une épareuse à installer sur le microtracteur Kubota, les membres de la commission ont décidé de retenir la SARL ALEX MECA SERVICES. M. Le Maire détaille les propositions dont les montants HT sont les suivants :

Société ALEX MECA SERVICES – Saint-Hervé (22)

13 350.00€

Société JARDIMAN - Pontivy (56)

13 500.00€

M. Le Maire propose donc au conseil municipal de retenir la société ALEX MECA SERVICES pour un montant HT de 13 350.00€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité valident la proposition financière de la société ALEX MECA SERVICES de Saint-Hervé pour un montant HT de 13 350.00€ et autorisent M. Le Maire à signer le devis.

Pour extrait conforme Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture le 09 mai 325 UZEL, le 09 mai 225

Le Maire

G. CHOUPAUX

am &



